

COUR D'APPEL

de Pau

---

## BASSES-PYRÉNÉES

---

BON PASTEUR A PAU  
(Patronage fermé de filles.)

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cet Etablissement dépend de l'Ordre des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, dont la Maison-Mère est à Angers, rue Brault, n° 3.

Il a été habilité à recevoir des mineures délinquantes par arrêté préfectoral du 15 octobre 1936.

Les bâtiments se composent d'un Etablissement sis rue J. J. de Monnaix, n° 24, à Pau. Chaque catégorie d'enfants a son bâtiment particulier avec eau, gaz, électricité, salles de bains et douches, dortoirs, etc.; des bâtiments ou des salles particulières sont affectés aux différentes industries apprises aux pupilles.

### ADMINISTRATION ET RESSOURCES FINANCIÈRES

L'Etablissement est administré par la Supérieure.

Les recettes sont constituées par:

Les pensions d'entretien, les subventions officielles, les quêtes, fêtes de charité, les dons de la bienfaisance privée, le produit des travaux effectués dans l'Etablissement, les revenus de la propriété.

Le personnel est composé de religieuses dépendant de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, dont le siège est à Angers.

Le personnel non religieux est représenté par une institutrice libre et des professeurs laïques.

### SPÉCIALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT ET RÉGIME PHYSIQUE

Cette Œuvre est principalement destinée à recevoir des jeunes filles légères ou perverties et à préparer leur relèvement moral. Elle reçoit, en outre, en vue de leur préservation morale, des enfants moralement et matériellement abandonnées, légitimes ou non, orphelines ou non.

A l'arrivée de la pupille, une fiche est établie, renseignant sur la famille, les antécédents, la santé, les études, le milieu, les fréquentations et la mentalité. Après un temps d'observation, variant de 3 semaines à 2 mois, la pupille est affectée à une équipe placée sous la direction d'un personnel spécialisé.

Le régime alimentaire comprend les quatre repas normaux.

Le service médical est assuré par deux docteurs :

Médecine générale: Docteur PEYRANÈRE.

Médecin psychiatre: Docteur GILLES.

Les soins dentaires sont donnés par le Docteur GAZAUD.

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'enseignement professionnel porte sur l'enseignement ménager, cuisine, tenue d'une maison, service de table, hygiène, cours pratiques d'infirmière, puériculture, buanderie et repassage, ouvroir de lingerie, broderie, machines à coudre, à tricoter, reliure, imprimerie, jardinage, élevage.

#### ÉDUCATION

Le nombre d'heures d'instruction primaire ou secondaire varie avec chaque catégorie de sujets, selon l'âge, les études, déjà faites et les tests mentaux.

Outre les études ordinaires, un cours spécial est donné aux arriérés et débiles mentaux.

L'éducation morale et religieuse est assurée par la Directrice de l'Etablissement.

L'éducation physique consiste en une demi-heure de gymnastique tous les matins suivant la méthode Hébert.

L'emploi du temps est le suivant:

5 h. 30: lever, toilette, ménage des dortoirs;

7 h. 30: petit déjeuner;

7 h. 30 à 8 h.: gymnastique;

8 h. » à 9 h.: cours de culture générale.

Lundi: les sciences élémentaires;

Mardi: l'homme, étude de son corps, de son esprit. Histoire des peuples;

Mercredi: le langage et les arts;

Jeudi: l'art de vivre;

Vendredi: la vie de société;

Samedi: le sens de la vie.

9 h. 15 à 11 h. 30: travail: blanchissage, repassage, cours ménagers, cuisine, couture, jardinage, élevage;

11 h. 30 à 13 h. »: déjeuner suivi de la récréation;

13 h. » à 13 h. 30: travail personnel ou notes sur le cours du matin;

13 h. 30 à 15 h. 30: couture, repassage, etc.;

15 h. 30 à 16 h. »: goûter, récréation;

16 h. » à 18 h. 30: travail;

18 h. 30 à 19 h. »: lecture récréative et cours aux illettrées;

19 h. » à 20 h. 30: dîner suivi de la récréation;

20 h. 30: coucher.

Les enfants reçoivent chaque quinzaine, des notes portant sur la conduite, le travail et l'ordre. D'après ces notes, il leur est distribué des primes qu'elles peuvent garder comme argent de poche ou placer sur leur livret de Caisse d'Épargne.

D'autres récompenses sont données en nature, chaussures, bas, tissus, avec lesquels elles se confectionnent elles-mêmes un peu de lingerie.

Si la conduite est satisfaisante, il leur est donné un trousseau à leur sortie de l'Etablissement.

Aucune punition n'est donnée.

Le pécule est de 0 fr. 25 par jour pour les pupilles ayant terminé leur apprentissage, dont la durée varie suivant la bonne volonté et la capacité des pupilles. Quand la conduite et le travail sont satisfaisants, il leur est donné une prime chaque quinzaine et chaque semestre.

Le pécule peut se monter à 275 frs. par an. A titre de récompenses exceptionnelles et proportionnellement à leurs notes, des primes supérieures au taux normal sont accordées.

#### COLLABORATION AVEC L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

A la fin de 1937, l'effectif était le suivant :

Au-dessous de 13 ans :

Mineures délinquantes .....	4
Pupilles difficiles de l'Assistance publique .....	3
Pupilles de la Nation .....	4
Mineures (non délinquantes).....	4
Confîées par les tribunaux .....	4

Au-dessus de 13 ans :

Pupille de la Nation .....	1
Pupilles de l'Assistance publique .....	2
Confîées par leurs familles .....	46

Il s'agit d'un Etablissement tendant à adopter une méthode moderne d'éducation.



## HAUTES-PYRÉNÉES

LE BON PASTEUR A LOURDES  
(Patronage fermé de filles.)

#### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La fondation de cet Etablissement remonte à 1898.

Il a été habilité à recevoir des mineures délinquantes par arrêté préfectoral du 19 mars 1937.

Les bâtiments se composent de plusieurs immeubles sis à Lourdes, route de Pontareq, comprenant une maison de 120 mètres de façade et 10 hectares de terrain. Les bâtiments sont en bon état et possèdent l'eau, l'électricité, douches et salles de bains.

#### ADMINISTRATION ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration comprend une supérieure, une assistante et deux religieuses conseillères.

Les recettes sont constituées par le travail de blanchissage, de broderie et de couture des religieuses et pensionnaires.

#### SPÉCIALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT ET RÉGIME PHYSIQUE

L'Etablissement a pour but le relèvement moral des jeunes filles de 13 à 18 ans.

La sélection des pupilles est faite à l'arrivée. Les sujets pervers sont classés dans une catégorie spéciale qui fait l'objet d'une surveillance particulière.

Le régime alimentaire comprend les quatre repas normaux.

Le service médical est assuré par M. le Docteur DUPAS de Lourdes.

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Il porte sur la bonne tenue du ménage (raccouragement, blanchissage, repassage). Le Bon Pasteur forme des lingères, blanchisseuses, brodeuses, repasseuses, cuisinières, matelassières.

#### ÉDUCATION

L'instruction primaire est donnée aux enfants jusqu'à 13 ou 14 ans dans une école de la ville.

L'éducation morale et religieuse est donnée 3 heures par semaine par des religieuses de l'Etablissement, sur des sujets appropriés.

L'emploi du temps est le suivant:

- 5 h. 30: lever pour les filles repenties;
- 7 h. 30: lever pour les orphelines âgées de plus de 10 ans;
- 8 h. »: déjeuner, classe pour les écolières, travaux de ménage, repassage;
- 9 h. »: pendant le travail, lectures instructives;
- 11 h. 30: dîner, récréation;
- 13 h. »: classe pour les écolières, ouvrage pour les autres;
- 15 h. 30: goûter;
- 16 h. »: étude pour les écolières, ouvrage pour les autres;
- 18 h. 30: souper, récréation;
- 20 h. »: coucher.

Le dimanche, chant, lecture, promenade, pour les orphelines.

Les enfants reçoivent chaque semaine des notes portant sur la conduite, le travail et l'ordre. Ces bonnes notes sont l'objet de récompenses (objets utiles et friandises).

Les punitions consistent en la privation de récréations.

Le pécule varie suivant la durée du séjour dans l'Etablissement. En dehors de la possession d'un livret de Caisse d'Epargne sur lequel est versé le pécule fixé par l'arrêté préfectoral, l'Œuvre délivre aux jeunes filles, à leur départ de l'Etablissement, un trousseau représentant actuellement une valeur de 1.000 francs.

#### COLLABORATION AVEC L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

A la fin de 1937, l'effectif était le suivant:

Correction paternelle, environ .....	20
Confées par leurs familles ou par des Œuvres, environ .....	20

C'est un Etablissement de neutralisation individuelle.

---